



Demande de la DGAL : 14/09/2020

Note émise par le CNR BEA le : 23/11/2021

Demande initiale de la DGAL : Définir un délai de repos minimum pour les carnivores domestiques entre deux manifestations type exposition-ventes.

Demande reformulée par le CNR BEA : Après avoir étudié la bibliographie existante et échangé avec des experts du domaine, le CNR BEA a proposé de faire évoluer la sollicitation vers un travail permettant un premier état des lieux du bien-être des carnivores domestiques lors d'évènements de rassemblements (expositions, concours, salons, ventes) en France, hors contexte sanitaire dû à la Covid-19.

Cette expertise vise à :

- Caractériser les différents types d'évènements, les acteurs et leurs motivations à participer aux évènements ;
- Recenser les facteurs pouvant impacter le bien-être des carnivores domestiques autour de ces évènements, et les moyens mis en œuvre pour respecter le bien-être animal au cours des évènements ;
- Proposer des perspectives sur des « points de vigilance » à prendre en compte pour limiter les conséquences négatives des évènements sur le bien-être des carnivores domestiques.

Documents de référence :

Textes réglementaires :

- Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux – Annexe II : Chapitre Ier et Chapitre II. [Article Annexe II - Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime. [Arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant des articles L. 214-6-1, L. 214-6-2 et L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Code rural et de la pêche maritime – Partie législative : Livre II, Titre Ier, Chapitre IV, Section 2 sur les dispositions relatives aux animaux de compagnie. [Section 2 : Dispositions relatives aux animaux de compagnie \(Articles L214-6 à L214-8-1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie du 13 novembre 1987.

Littérature scientifique :

- BARNARD S., PEDERNERA C., VELARDE A. et DALLA VILLA P. (2014) Welfare Assessment Protocol for Shelter Dogs. Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise G. Caporale. ISBN 978889086916

- FONTBONNE A. (2000) Etude sanitaire de l'élevage canin et félin et contrôle de socialisation du chien. Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- GEIGER F. et NAU M. (2015) Le rôle de l'État dans l'encadrement de la génétique des carnivores domestiques : propositions d'évolution. Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Rapport n°13093-2
- Commission Européenne (2016) Eurobaromètre Spécial 442 – Novembre – Décembre 2015 : « Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal » Résumé. ISBN 978-92-79-57118-3. doi : 10.2875/97120

Règlements du LOOF et de la SCC :

- Livre Officiel des Origines Félines (2021) Règlement des expositions LOOF.
- Société Centrale Canine (2019) Règlement des expositions canines – Mis à jour le 7 avril 2020.

Avis du CNR BEA – résumé du rapport complet « Expertise sur le bien-être des carnivores domestiques (chiens et chats) en contexte d'évènements »

Le travail réalisé a été divisé en 3 étapes :

1. Synthèse des données bibliographiques connues pour définir le contexte populationnel et réglementaire des carnivores domestiques en France, et caractériser les différents types d'évènements ;
2. Entretien des différents acteurs (DDPP, vétérinaires sanitaires, éleveurs canins et félins, associations organisatrices) pour caractériser plus précisément les évènements, et identifier des facteurs pouvant porter atteinte au bien-être des chiens et des chats au cours des évènements ;
3. Mise en place d'une enquête en ligne pour caractériser les différents acteurs et pratiques liés à la participation des éleveurs-exposants aux évènements, et préciser les facteurs pouvant porter atteinte au bien-être des carnivores domestiques.

Le recensement des données bibliographiques pour la première étape s'est déroulé entre Janvier et Février 2021. Les documents retenus pour la rédaction du rapport sont indiqués dans la partie « Documents de référence ».

La seconde étape a été réalisée entre Janvier et Mai 2021. Les services santé, protection animales et environnement (SPAÉ) de neuf départements (Isère, Hauts-de-Seine, Allier, Nord, Gard, Val-d'Oise, Yvelines, Haut Rhin, et Moselle) ont été interviewés, ainsi que la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires, au sujet des problématiques rencontrées pouvant porter atteinte au bien-être animal lors des évènements de carnivores domestiques.

Pour la troisième étape, trois questionnaires comprenant 35 à 60 questions ont été réalisés, avec l'aide de la Société Centrale Canine (SCC) et du Livre Officiel des Origines Félines (LOOF), afin de rassembler les points de vue de vétérinaires sanitaires et d'éleveurs-exposants canins et félins sur leurs participations aux évènements de carnivores domestiques (intérêts, expériences, moyens, ...) et dans le but d'identifier des axes d'amélioration du bien-être des chiens et des chats au cours de ces évènements. Les questionnaires ont été diffusés en ligne sur la période Mars – Avril 2021. Les principaux résultats sont décrits ci-dessous.

1. Caractérisation de la population étudiée :

D'après les données disponibles dans la bibliographie, la population de carnivores domestiques en France en 2020 est estimée à 7,5 millions de chiens et 15,1 millions de chats, dont 30% de chien de race avec un certificat de pedigree (dont moins de 10% de chiens « LOF » confirmés¹) et moins de 5% de chats de race. La SCC et le LOOF rapportent respectivement plus de 200 000 et plus de 50 000 nouveaux enregistrements de pedigrees par an (inscriptions aux livres des origines). Il existe seulement des estimations du taux de renouvellement annuel global (nombre de naissances de chiots et de chatons par an en France). Le nombre de naissances annuelles de chiots est estimé à plus de 70% d'origine non LOF et de provenance incertaine (possibles importations depuis l'étranger). La majorité des éleveurs sont qualifiés de « familiaux », possédant moins de 10 chiens sevrés simultanément, ou moins de 3 chattes reproductrices, et produisant moins de 5 portées par an.

2. Caractérisation des évènements :

Est appelé « évènement » dans le contexte de ce travail, tout rassemblement de carnivores domestiques appartenant à des personnes physiques ou morales, organisé de façon exceptionnelle ou habituelle, dans un but sportif, zootechnique, commercial, informatif ou touristique : soit tout concours, épreuve, exposition, salon, foire ou vente d'animaux. Seuls les évènements de rassemblement de carnivores domestiques ayant lieu en France, hors contexte sanitaire dû à la Covid-19, et nécessitant une déclaration auprès des DDPP et la désignation d'un vétérinaire sanitaire référant sont inclus dans l'étude. C'est-à-dire tout évènement requérant la réservation d'un lieu et se déroulant en présence d'un public.

Les départements interrogés relèvent entre 15 et 70 évènements de carnivores domestiques organisés par an (représentant la majorité des évènements de rassemblement d'animaux déclarés), pour une moyenne de 2 à 5 par mois, et dont environ un sur deux à but lucratif, avec présence de chiots ou de chatons pour la vente.

Ces évènements rassemblent de plusieurs dizaines à plusieurs milliers de chiens ou de chats différents et sont souvent organisés sur deux jours les week-ends.

Hors salons-ventes de chiots, les évènements canins sont principalement des concours de conformité au standard de race (488 organisés et plus de 150 000 inscriptions de chiens en France en 2019) ou de disciplines sportives ou de dressage (2 859 organisés en plus de 75 000 inscriptions de chiens en France en 2019 ; source : SCC).

Les évènements félins sont principalement des concours de beauté (69 organisés et plus de 24 000 inscriptions de chats en France en 2019 ; source : LOOF).

3. Caractérisation des acteurs :

Les nombres de réponses collectées en un mois et demi d'enquête en ligne sont les suivants :

- 42 réponses de vétérinaires sanitaires, répartis sur 25 départements et 10 régions métropolitaines, dont **29** ont été désignés sur des évènements de rassemblement de carnivores domestiques en France entre 2015 et 2020 ;
- 166 réponses d'éleveurs-exposants canins, répartis sur 75 départements, dont **161** ont participé à des évènements de rassemblement de chiens en France entre 2015 et 2020 ;
- 303 réponses d'éleveurs-exposants félins, répartis sur 76 départements, dont **236** ont participé à des évènements de rassemblement de chats en France entre 2015 et 2020 ;

¹ Inscription définitive au Livre Généalogique.

Les vétérinaires sanitaires répondants, dont un peu moins d'un quart sont eux-mêmes éleveurs de carnivores domestiques, participent à des événements 10 fois par an ou moins, principalement des événements canins, et comprenant en majorité moins de 100 animaux. La quasi-totalité d'entre eux considèrent ne pas être seulement responsables du contrôle de l'état sanitaire des animaux, mais aussi de leur bien-être.

La majorité des éleveurs-exposants répondants ont affirmé que l'élevage de chats ou de chiens n'est pas leur activité professionnelle principale, qu'ils élèvent une seule race LOF, possèdent moins de 7 femelles reproductrices et produisent moins de 2 portées par an.

La majorité des éleveurs-exposants canins répondants ne participent pas à des salons-ventes de chiots, mais principalement à des concours de conformité au standard (voire à des épreuves sportives ou de dressage), à une **fréquence moyenne d'une fois tous les deux mois ou moins**.

La majorité des éleveurs-exposants félines répondants participent à des concours de beauté, avec ou sans ventes de chatons, à une **fréquence moyenne d'une fois tous les deux mois ou moins**.

La très grande majorité (plus de 92%) des répondants considèrent qu'il est « très important » d'assurer le bien-être des chiens et des chats lors des événements. De plus, 28,6% des éleveurs-exposants canins et 47% des éleveurs-exposants félines répondants seraient prêts à payer plus pour s'inscrire à des événements dont l'organisation et les services seraient plus respectueux du bien-être des animaux.

4. Identification des facteurs pouvant impacter le bien-être des animaux :

En s'appuyant sur les éléments évoqués de façon consensuelle entre les différents acteurs répondants, les aspects suivants – en lien avec les événements - ont été identifiés par le CNR BEA comme pouvant potentiellement impacter négativement le bien-être animal :

1) De façon directe :

- **Les conditions d'organisation des événements.** L'ensemble des acteurs répondants s'accordent à penser que le bien-être des animaux peut être altéré par les conditions d'organisation de l'événement. En effet, la majorité des éleveurs-exposants canins comme félines répondants ont indiqué que certaines conditions d'organisation d'événements ne permettraient pas de garantir la satisfaction des besoins physiologiques ou comportementaux de chaque individu. Au vu des réponses aux questionnaires et des entretiens, le CNR BEA recommande une vigilance particulière pour les aspects suivants :

- **Maintien de la propreté des locaux ;**
- **Limitation des contacts entre le public et les animaux exposés ;**
- **Limitation du niveau sonore ;**
- **Ventilation/aération suffisante en intérieur ;**
- **Abris tempérés (ex : salle chauffée ou climatisée, parkings et rings ombragés etc.) ;**
- **Limitation du temps passé sur la table de toilettage ;**
- **Présence de nourriture en quantité suffisante et d'eau à volonté ;**
- **Présence d'un bac à litière pour les chats ;**
- **Possibilité de sorties pour les chiens ;**
- **Possibilité pour les animaux de s'isoler d'eux-mêmes du public dans leurs logements d'exposition.**

Au-delà de l'organisation spécifique à chaque événement, les répondants estiment que, lors d'un événement et en comparaison avec les habitudes, les contacts, le bruit et l'agitation ambiante augmentent, et qu'au contraire le temps de repos, de sortie et de jeu, ainsi que le confort du logement diminuent. Les éleveurs-exposants admettent également pour la plupart les aspects stressants et fatigants de la participation aux événements pour leurs animaux.

- Les pratiques des exposants. Les exposants, indépendamment des conditions d'organisation, peuvent impacter directement le bien-être de leurs animaux, d'autant plus lorsque les animaux emmenés en événements ne sont pas adaptés à ce type d'environnement (ex : animaux craintifs, sensibles au changement d'environnement, etc.) et lorsque les exposants ne sont pas sensibilisés aux signaux de mal-être chez ces espèces. En particulier, certains exposants canins et félins ne restent pas avec leurs animaux la nuit entre deux jours d'évènement. Certains animaux restent alors seuls la nuit sur le lieu de l'évènement ou dans le moyen de transport utilisé par l'exposant. Cette pratique est la cause potentielle d'un stress psychologique pour les animaux, lié au changement d'habitudes et d'environnement. De plus, elle peut également être source de stress thermique en cas de fortes chaleurs ou au contraire de températures très basses.

2) De façon indirecte :

- La présence irrégulière du vétérinaire sanitaire sur le site des événements. Les réponses aux questionnaires montrent que le vétérinaire sanitaire doit souvent contrôler seul plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'animaux sur une plage horaire restreinte, principalement lors de l'entrée des animaux, en priorité le contrôle du numéro d'identification et du carnet de vaccination. De plus, il arrive que le vétérinaire ne se déplace pas systématiquement sur le lieu de l'évènement, mais seulement s'il est sollicité. En conséquence, l'état de bien-être et de santé des animaux entrant (ainsi qu'au cours de l'évènement) n'est pas toujours contrôlé et de fait, il est possible que certains animaux participant aux événements soient malades ou parasités. Le bien-être d'autres animaux participants et sains à leur arrivée peut alors être altéré via la transmission de maladies ou de parasites. En effet, certains éleveurs-exposants canins et félins, bien que minoritaires, rapportent des problèmes de santé chez leurs animaux au retour des événements.
- Le manque de contrôles. Près de la moitié des vétérinaires répondants estiment qu'ils ne disposent ni du temps et ni des moyens nécessaires pour contrôler le bien-être des animaux. Ceci est confirmé par les DDPP auditionnées qui précisent que, du fait du grand nombre d'évènements organisés par mois ou par an, et de leur déroulement généralement sur les jours de week-end, il leur est techniquement impossible d'assurer la présence d'un de leurs agents sur le terrain pour contrôler les conditions de chaque évènement. Ainsi, les services se reposent principalement sur l'avis des vétérinaires sanitaires déclarés pour juger de la nécessité de se rendre sur place pour contrôler un évènement, ou interviennent en réponse d'une plainte de tout autre acteur sensibilisé (visiteurs ou propriétaires de carnivores domestiques, associations organisatrices de l'évènement, etc.).
De plus, les conditions de transport des animaux à leur arrivée ne sont que très rarement contrôlées. Or, le transport est une étape obligatoire pour la participation aux événements. S'il est effectué dans de mauvaises conditions ou avec des animaux supportant mal le transport, il peut fortement altérer le bien-être des animaux, d'autant plus lorsque les distances parcourues sont importantes.
De même, l'installation des stands des exposants et des conditions d'exposition des animaux ne sont que rarement inspectées, laissant aux participants et aux organisateurs la responsabilité de garantir le bien-être des animaux présents.
De manière générale, le manque de contrôle peut impacter indirectement le bien-être des animaux participant aux événements, en impliquant un manque de sanction et/ou de sensibilisation en cas de mauvaises pratiques, et permettant ainsi la potentielle pérennisation de ces mauvaises pratiques.
- Le manque de mesures prises en cas de non-respect de la réglementation en termes de bien-être animal au cours des événements. En plus du manque de contrôle lors des événements, certains vétérinaires sanitaires répondants décrivent un manque de mesures prises en cas de non-respect de la réglementation ainsi qu'un manque de remontée de l'information aux DDPP. En effet, 64% des vétérinaires répondants déclarent rédiger un rapport à leur DDPP de manière systématique. De plus,

les DDPP rapportent que les rapports sanitaires des vétérinaires au retour des évènements sur les différents critères d'exposition (aspects sanitaires mais aussi bien-être des animaux) sont souvent peu renseignés ou détaillés, lorsque ceux-ci sont transmis.

5. Identification des moyens mis en œuvre pour respecter le bien-être animal au cours des évènements :

De manière générale, tous les acteurs interrogés (DDPP, Brigade d'enquête, éleveurs-exposants et vétérinaires) s'accordent à penser que les éleveurs-exposants se sentent concernés par le bien-être de leurs animaux. Cette considération se traduit par diverses pratiques mises en place, visant à améliorer le bien-être des animaux participants :

- L'utilisation d'équipements spécifiques : une grande majorité des éleveurs-exposants répondants utilisent leurs propres logements d'expositions (cages ou parcs) lors d'un évènement, en prenant en compte le confort et les besoins physiologiques et comportementaux de leurs animaux pour le choix et l'entretien journalier de ces équipements (surface de repos, bac à litière nettoyé régulièrement pour les chats, possibilité d'isolement, possibilité de jeu, maintien des habitudes alimentaires et en eau).
- Le temps de repos entre deux participations : plus des deux tiers des éleveurs-exposants prévoient un temps de repos pour leurs animaux entre deux participations à des évènements. Lorsque c'est le cas, la durée médiane de ce repos est d'une semaine pour les chiens et de deux semaines pour les chats. Ce temps de repos médian est néanmoins à nuancer car le caractère saisonnier de certains évènements rend cette période de repos très variable en fonction de la période de l'année à laquelle un évènement a lieu. Ce repos entre deux participations à un évènement pour un même animal est nécessaire pour permettre une meilleure prise en compte de leur équilibre physique et mental.
- Le choix des animaux participants : la quasi-totalité des éleveurs-exposants répondants estiment qu'il est important de sélectionner les animaux participant aux évènements sur leur tempérament et des critères comportementaux, au même titre que leur santé. Une telle sélection sur le comportement peut permettre de limiter le stress subi par les animaux dès lors qu'ils sont moins sensibles au bruit, à l'agitation, à la présence de congénères etc.
- Un entraînement spécifique des animaux : la majorité des éleveurs-exposants mettent en place un entraînement spécifique² pour préparer leurs animaux en amont de leur participation aux évènements. De la même façon que pour la sélection, la préparation des animaux en amont peut permettre de limiter le potentiel impact négatif des évènements sur le bien-être des animaux.
- Arrêt de la participation : la quasi-totalité des éleveurs-exposants considèrent qu'il est important de prendre en compte l'apparition de signes de stress ou de troubles comportementaux dans la décision de l'arrêt de la participation des animaux, au même titre que des problèmes de santé.

² L'entraînement spécifique se réfère notamment à de l'éducation, du dressage, ou une préparation physique pour les chiens et à de l'éducation, de la sociabilisation, de l'habituation, et des manipulations pour les chats. Le CNR BEA précise que seuls les entraînements ayant pour but de favoriser le bien-être des animaux au cours des évènements sont considérés dans ce paragraphe et en aucun cas ne sont incluses les pratiques d'entraînement visant à améliorer les performances de l'animal au détriment de son bien-être.

6. Perspectives sur des « points de vigilance » à prendre en compte pour limiter les conséquences négatives de la participation des animaux aux événements sur leur bien-être :

Au vu des points de vigilance décrits en partie 5, le CNR BEA propose les pistes d'amélioration suivantes pour une meilleure prise en compte du bien-être animal :

- Le développement de formations ou modules spécifiques (obligatoire ou optionnel) consacrés au bien-être animal en situation d'évènement (expositions, foires, salons, concours, épreuves, ventes) pour permettre aux acteurs concernés d'adopter systématiquement les bonnes pratiques : ces formations pourraient contenir des informations/rappels en termes de transport, de logement, d'alimentation et d'abreuvement, de signes comportementaux, de quarantaine et de repos, propre à chaque espèce. Ceci pourrait faciliter la détection des signes comportementaux des carnivores domestiques en événements et ainsi adapter au mieux le choix des animaux participants, et/ou réagir plus rapidement pour pallier un mal-être chez l'animal le cas échéant. Ces formations pourraient être proposées d'une part pour les vétérinaires sanitaires (en complément de leur formation sur les aspects sanitaires et zootechniques en élevage) et d'autre part pour les exposants (un module/option de formation pourrait être ajouté au programme de l'attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED)).
- L'élaboration d'un outil d'évaluation du bien-être en contexte d'évènements à l'échelle de l'individu : à l'instar de la formation évoquée précédemment, un tel outil pourrait permettre aux différents acteurs des événements d'autoévaluer leurs pratiques et de favoriser ainsi la prise en compte systématique du bien-être animal lors des événements. De tels outils ont notamment été élaborés pour évaluer le bien-être des chiens en refuges (« Shelter Quality » de Barnard et al. 2014³), et pourraient être adaptés aux événements de carnivores domestiques.
- La désignation d'un référent bien-être animal lors de chaque évènement par l'organisateur, en plus du vétérinaire sanitaire référent, et en soutien de celui-ci. Ce référent BEA serait préalablement formé au bien-être animal. Il serait responsable de la sensibilisation des participants au bien-être des animaux et à la réglementation ; il pourrait également être responsable du contrôle en termes de bien-être des chiens et des chats. Cette proposition est soutenue par la majorité des vétérinaires répondants, qui seraient favorables à la présence d'un second responsable du bien-être animal pour les aider au cours des événements, au vu de la difficulté de la tâche.
- La mise en place d'une plateforme numérique de veille pour pallier le manque de contrôle et de remontée de l'information : une telle cellule de veille facile d'accès et d'utilisation (par exemple : application mobile en lien avec la plateforme avec un questionnaire court), serait mise en place en complément ou remplacement du rapport sanitaire numérique ou papier envoyé aux DDPP. Cette base de données pourrait recenser en détails l'ensemble des retours, bons et mauvais (tels les signalements de manquements à la réglementation), des vétérinaires en termes de bien-être animal au cours des événements et permettrait la remontée systématique des rapports sanitaires auprès des instances gouvernementales. Le traitement de ces données permettrait d'identifier de manière plus précise les éléments négatifs et positifs de l'organisation des événements au niveau national, et d'en informer ou de notifier les instances responsables.

³ BARNARD S., PEDERNERA C., VELARDE A. et DALLA VILLA P. (2014) Welfare Assessment Protocol for Shelter Dogs. Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise G. Caporale. ISBN 9788890869167 (shelterquality@izs.it)

7. Conclusion :

Le CNR BEA rappelle que ce travail constitue une étude préliminaire, dont les conclusions découlent de l'analyse des réponses aux questionnaires données par un faible nombre de répondants, en comparaison à la population estimée des acteurs au niveau national, et en l'absence de réalisation d'observations sur le terrain due au faible nombre d'évènements organisés depuis deux ans en raison du contexte sanitaire.

De manière générale, la liste des points de vigilance mis en évidence dans ce rapport n'est certainement pas exhaustive, certains aspects des évènements n'ayant pas été abordés au vu de la complexité du sujet et du temps restreint de l'étude. Elle constitue néanmoins une première base à laquelle les différents acteurs concernés par l'organisation d'évènements de rassemblement de carnivores domestiques devraient porter une attention particulière. Pour compléter et affiner ce travail, plusieurs suites pourraient être envisagées :

- Il semblerait pertinent d'interroger d'autres acteurs impliqués dans ces évènements tels que les handlers professionnels, les juges des concours de beauté et de conformité au standard, les organisateurs d'évènements de rassemblement (associations, clubs de race, privés etc.), voire les visiteurs pour compléter les données relatives à la prise en compte du bien-être animal en évènements de carnivores domestiques ;
- Une étude similaire à celle-ci dédiée aux salons-ventes de carnivores domestiques devrait être réalisée, ces derniers n'ayant pas pu être pleinement étudiés dans ce rapport, faute d'informations disponibles et de possibilité de déplacement sur le terrain ;
- Pour compléter l'enquête, il est nécessaire de conduire une étude avec des observations de terrain pour pouvoir évaluer de manière objective l'état de bien-être des carnivores domestiques au cours des évènements en lien avec les conditions d'organisation ou avec les pratiques des éleveurs-exposants ;
- Une évaluation de risque pourrait être réalisée pour déterminer si chacun des points de vigilance décrits dans ce rapport est un facteur de risque pour le bien être de ces animaux, et quantifier les risques associés ;
- Enfin, le CNR BEA souhaiterait que la démarche employée dans ce travail puisse inspirer des études similaires chez d'autres espèces domestiques concernées par les évènements (tels les chevaux, les animaux de rente, les NAC etc.) pour lesquels des questions similaires relatives au bien-être animal doivent se poser.